

# DEMOGRAPHIE et

# SECURITE

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES  
ETUDES DE LA DEFENSE NATIONALE REGION DE TOULOUSE  
JUN 1998

## CYCLE DE REFLEXION: 1997-1998

Ont participé aux réflexions du groupe d'étude, les Auditeurs de l'Association de l'I.H.E.D.N. de la Région de TOULOUSE dont les noms suivent:

Messieurs	Henry ALBY
	Bernard BELLOT
	Pierre-Olivier BERGES
	Michel BOUSQUET
Madame	Françoise BRAULT-NOBLE - <i>Président du Comité</i>
Monsieur	Gérard BRAULT-NOBLE
Madame	Dominique CALAS - <i>Rapporteur Adjoint</i>
Messieurs	Bernard CROUAIL - <i>Rapporteur</i>
	Jean-Claude DUPRE
	Jean-Charles DUPUY
	Christian GAJAN
Madame	Catherine GIMENEZ
Messieurs	Francis LAPLANE
	Michel LA VOILLOTTE
	Serge MARTY
	Robert MAZEL
	Emmanuel PERRICHON

Michel SALMON - Vice-Président du Comité  
Paul SOUILLARD  
Gilbert SUBRA  
Jean-Claude VIDAL  
Patrice de VIGUERIE

- Le pré-rapport présenté à ce jour a été rédigé en commun.
- Au total 14 séances de réflexions ont été consacrées à l'étude du thème (rappelé page suivante). Il est à noter que le taux de fréquentation aux séances a été de l'ordre de 68 %.
- En outre, se sont tenues : plusieurs réunions de synthèse, en structures réduites : consultations et enquêtes auprès de responsables spécialisés. Lectures spécialisées, travaux de recherches et réflexions personnelles ont été menés par l'ensemble des Auditeurs du Comité.
- A noter : l'intervention en Comité de spécialistes engagés dans les structures administratives ou autres ayant à gérer les problèmes qui sont l'objet de nos préoccupations.

En clair, nous avons privilégié la réflexion de groupe en recherchant le maximum d'information et d'ouverture tous azimuts.

La projection à l'horizon 2025/2030 voire 2050 que nous avons pris comme objectif, dans notre prospective sur le thème en septembre 1997, s'est rapidement confondue avec une actualité brûlante, en France, comme dans l'Union Européenne.

L'état d'avancement des travaux fut présenté au cours de 4 séances plénières.

Le rapport annuel définitif sera présenté après la journée de rapporteur qui doit se tenir à PARIS (Ecole Militaire) le 19 juin 1998.

\* \* \*

THEME D'ETUDE PROPOSE PAR L'IHEDN  
POUR L'ANNEE 1997/1998

DEMOGRAPHIE ET SECURITE

Nos sociétés européennes vieillissantes. Ce phénomène retentit sourdement, mais profondément, sur tous les aspects de leur identité, de l'économie aux mentalités, de leur dynamisme il leurs intérêts. L'esprit de défense propre a de telles sociétés participe de ces caractères.

Face a elles, proches ou lointaines, d'autres sociétés sont au contraire travaillées par des effets d'une démographie qui les a simultanément multipliées et rajeunies. Ces dernières sont de même transformées par ce phénomène, qui ne laisse en place aucun aspect de leur économie, de leur culture, de leurs structures,

Tandis que dans le passé les grands courants ont opposé des nations présentant ces traits voisins, il faut aujourd'hui envisager des situations qui mettraient aux prises des sociétés, profondément différentes sur presque tous les plans. La supériorité technique et financière par quoi les nations vieillissantes croient corriger leur déficit vital peut dans ces conditions ne pas s'avérer un avantage éternel.

Significative jusqu'à un certain point envers des adversaires opérant dans le même ordre, mais sur un moindre pied, elle peut devenir ou sans effet ou inemployable envers des adversaires engagés dans une toute autre approche de l'affrontement.

Cette problématique de l'inadaptation possible des défenses de

pays vieillissants a des situations qu'imposeraient des peuples juvéniles conduit par récurrence, a s'interroger sur tous les aspects de révolution de nos sociétés induits par la lente élévation de leur moyenne d'âge. Elle invite à réfléchir aux formes non seulement de l'esprit de défense, qui est forcément sensible a cette variable, mais aux données les plus diverses de la défense globale.

## PLAN

### INTRODUCTION

#### 1- ETAT DES LIEUX SUR LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE DANS SON ENSEMBLE ET LA FRANCE

1- L'Union Européenne dans le monde:

2- L'Union Européenne dans l'Europe

3- La position de la FRANCE

#### II - OBJECTIFS. RISQUES ET MENACES

2-1 Que voulons-nous défendre?

2-1.1 - La Nation Française

2-1.2 - La pérennité des institutions la cohésion sociale

2-2 Les risques démographiques

2-2.1 - Les nouvelles donnes humaines

2-2.2 - Les conséquences du vieillissement

2-2.3 - Le système économique en place

2-2.4 - La défense de nos intérêts vitaux.

2-3 Les menaces

2-3.1 - Déstructuration de notre société

2-3.2 - La déstructuration de notre système de défense

2-3.3 - Le devenir des grandes institutions

### III - LES PARADES

#### 3-1 Les parades sociales

3-1.1 - L'action contre le vieillissement démographique

3-1.2 - L'action pour une meilleure cohésion sociale

3-1.3 - Problème de maîtrise des coûts (santé, retraite, habitat)  
cohérence de politique dans l'U.E.

3-1.4 - Problème de l'accès aux droits sociaux

#### 3-2 Les parades réglementaires

3-2.1 - La maîtrise de l'immigration

3-2.2 - Civisme et citoyenneté

#### 3-3 Les parades économiques et structurelles

3-3.1 - Une meilleure compétitivité

3-3.2 - L'investissement dans le capital humain

3-3.3 - Stabilité politique dans le temps - ouverture

3-3.4 - Des choix clairs sur l'U.E.

3-3.5 - Action de la FRANCE au sein des Organismes  
Internationaux

3-4 Mise en place de moyens adaptés pour gérer la sécurité,  
la défense globale, la sécurité intérieure

3-4.1 - Orientation vers une force de sécurité réduite

3-4.2 - Même approche sur la capacité de réagir

3-4.3 - Le choix politique

#### 3-5 La parade culturelle

3-5.1 - L'information

3-5.2 - L'Education Nationale

### CONCLUSION

### INTRODUCTION

L'internationalisation des migrations politiques, économiques ou

démographiques appelle une interrogation sur l'influence que ces dernières peuvent avoir dans le temps (2030) sur la structure des Etats et des sociétés vieillissantes de l'Union Européenne dont la FRANCE.

Sommes-nous à même, face à la chute de la fécondité, à la pression des migrations générées par la pauvreté, de maintenir un équilibre harmonieux, conforme à nos valeurs, notamment en matière d'indemnité, de sécurité?

Après avoir dressé un état des lieux sur la situation démographique dans le monde et dans l'EUROPE, avec analyse des données particulières à la FRANCE nous arrêterons les objectifs sécuritaires à préserver, face aux risques et menaces que constitue l'immigration, avant de proposer des parades.

\* \* \*

## 1- ETAT DES LIEUX SUR LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE DANS SON ENSEMBLE ET LA FRANCE

### 1- L'Union Européenne dans le monde:

Avec 378 millions d'habitants en 1995 (moins de 7 % de la population), elle constitue un ensemble démographique bien inférieur à ceux de la CHINE (1.220 millions) ou de l'INDE (929 millions), mais cependant supérieur à la C.E.I. (285 millions) et des U.S.A. (267 millions).

Selon la projection moyenne de l'O.N.V., l'Union Européenne conservera en 2025 cette position relative vis à vis des quatre ensembles ci-dessus.

cf. ANNEXE 1 : La population mondiale Source Eurostat.

Depuis 1990, l'accroissement de la population reste faible (0.3 % par an).

L'apport migratoire joue un rôle important. Solde net de 800.000 personnes alors que l'accroissement naturel décroît, inférieur à

300.000 personnes en 1995.

L'indicateur de fécondité reste faible (1.43 enfants par femme pour 1995) et est inférieur pour moitié à celui calculé pour l'ensemble du globe (2.96). La mortalité infantile reste très faible dans l'Union Européenne (taux de 6 %, soit dix fois inférieur à la moyenne mondiale).

Les espérances de vie restent élevées (74 ans pour les hommes contre 82 pour les femmes).

L'U.E. est un des endroits du globe le plus intensément peuplé : 116 habitants au Km<sup>2</sup>, contre 40 dans le reste du monde. Conséquence, l'allongement de la durée de vie, conjuguée avec la baisse de la fécondité, contribuent à modifier la structure par âge, avec un vieillissement de la pyramide des âges. Ces deux tendances sont maintenant à l'œuvre dans la plupart des pays du globe avec de rares exceptions.

## 2- L'Union Européenne dans l'Europe

L'Europe au sens large (avec toute la C.E.I.) représente en 1996, 811 millions d'habitants, soit 14 % de la population du globe.

La croissance démographique y est très faible, voire négative. Lorsqu'elle croît, l'augmentation est due au solde migratoire positif. La RUSSIE et la TURQUIE sont les plus peuplées. La densité de la population de l'Europe est de 110 habitants au Km<sup>2</sup>.

La croissance de la population de l'Union Européenne reste toujours positive, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays d'Europe. Son niveau actuel reste modeste: 2.9 %, soit le tiers des années soixante. En 1997, sur 378 millions d'habitants dans l'Union Européenne, 143 millions avaient un emploi, 18 millions étaient chômeurs, 123 millions avaient un emploi permanent et 20 millions avaient un emploi temporaire (contrats formations, petits boulots, etc. ... ).

Il y a 20 millions d' étrangers au sens large, 5 millions sont

originaires d'un autre pays de l'Union Européenne contre 15 millions venant de pays tiers, soit 3.8 % de la population. Les nationalités les plus représentées sont les Turcs (près de 2.5 millions), les Yougoslaves, les Marocains, les Algériens. De plus, il existe dans plusieurs pays de l'Union Européenne de fortes minorités issues de ces pays mais ayant une nationalité de l'un des pays de l'Union (1 ère OU 2<sup>ème</sup> génération).

### 3- La position de la FRANCE

La FRANCE avec une population de près de 57 millions de personnes en 1995 (estimation du dernier recensement de 1990) accueille plus de 3.600.000 étrangers. Dans ce chiffre sont inclus 1.360.000 personnes de nationaux de l'Union Européenne.

La répartition par origine s'établit ainsi:

- AFRIQUE 1.633.000 dont:
  - Marocains 573.000
  - Algériens 614.000
  - Tunisiens 206.000
- Autres pays de l'Europe 340.000 dont près de 200.000 Turcs
- Asie 277.000.

Comme pour les autres pays d'Europe, sauf les pays Scandinaves, la fécondité s'est durablement installée en deçà du seuil de renouvellement des générations (1.64 enfants par femme en 1995).

L'allongement de la durée de vie va se poursuivre comme pour les autres pays d'Europe. Contrairement aux habitudes antérieures, ce vieillissement va s'accroître par le maintien des étrangers retraités sur notre sol, lesquels ne repartent plus finir leurs jours dans leurs pays d'origine.

L'effet compensateur des migrations sur l'accroissement démographique, du fait des politiques nationales conduites par les différents gouvernements, est marginal.

Tout concourt donc à l'horizon 2030 à donner une ampleur accrue au



vieillesse, avec les phénomènes que cela génère : inquiétude pour son propre avenir, xénophobie, hausse des besoins financiers, vulnérabilité économique accrue.

\* \* \*

## II - OBJECTIFS. RISQUES ET MENACES

### 2-1 Que voulons-nous défendre?

#### 2-1.1 - La Nation Française

Le modèle républicain et les valeurs morales qui s'y attachent, restent très ancrés dans l'opinion en général, les qualificatifs qui reviennent le plus souvent et qui sont les fondements de notre nation sont : l'unité nationale, l'égalité des droits, la citoyenneté, l'identité française, la langue, la culture.

Pour le plus grand nombre même si l'Union Européenne doit exister, la préservation de cette identité française conjuguée avec un civisme plus présent s'affirme comme un besoin pour le développement harmonieux de notre société.

#### 2-1.2 - La pérennité des institutions la cohésion sociale

Le maintien des institutions reste également comme un fondement de notre société. Des évolutions apparaissent souhaitables, mais personne ne souhaite : une remise en cause de la constitution et de notre mode de gouvernement.

La cohésion sociale reste une préoccupation majeure. Tout doit être mis en œuvre pour en augmenter l'efficacité notamment en matière d'attribution de certaines prestations sociales, d'assurance maladie, d'aide en tous genres, d'allocations familiales, mais aussi du financement des caisses de retraites, des allocations chômage, des aides aux exclus.

La cohésion sociale doit demeurer un facteur d'intégration et fortifier le sentiment d'appartenance à la nation.

## 2-2 Les risques démographiques

### 2-2.1 - Les nouvelles donnes humaines

Le poids démographique de l'Union Européenne et de l'Europe dans son ensemble décroît, face à l'explosion des Etats du Sud et de l'Asie. A l'échelle mondiale nous constatons, malgré la crise actuelle, une montée en puissance de l'Asie, conjuguée avec une islamisation des valeurs. Les Etats-Unis continuent, surtout après la chute de l'U.R.S.S. et du bloc de l'Est, à conserver leur potentiel démographique.

Pour l'Union Européenne dans son ensemble, comme pour la France, la faible croissance, voire la stagnation de la population sont à peine compensées par des apports extérieurs.

On constate depuis plus de 30 années, que les migrants viennent de pays très pauvres, que deux tiers de ces migrants sont des musulmans, lesquels s'ajoutent à de fortes minorités de résidents-nationaux, eux-mêmes musulmans.

Outre la solidarité confessionnelle, nous avons à craindre au plan mondial, comme au plan national, le développement d'une idéologie "anti-nanti". Au plan intérieur s'appuyant sur des populations nationales marginalisées (chômeurs) ou idéologiquement sensibles à la manipulation, notre comité s'interroge pour savoir si ces populations ne sont pas susceptibles de conduire des actions désespérées non maîtrisables, ou de créer des situations conflictuelles graves qui nuiraient à terme au devenir de la nation.

Devant cette approche spécifique, il suffit de constater les divergences ou d'enregistrer les difficultés qu'éprouvent les responsables politiques à gérer efficacement, mais surtout dans la légalité d'un Etat de droit, le problème des sans papiers, par exemple, pour apprécier de l'acuité du problème.

L'intégration des migrants de toutes origines, mais surtout de confession musulmane, pose donc un véritable défi à nos

responsables politiques. En ont-ils la capacité mais surtout la volonté?

De plus, n'oublions pas qu'au sein de l'Union Européenne, la France est l'un des pays d'Europe qui a la densité de population la plus faible. Des mouvements migratoires ou expansionnistes, mal maîtrisés, cumulés et liés avec l'élargissement de la Communauté Européenne peuvent également nous toucher.

La menace la plus souvent évoquée dans notre Comité, reste celle de mouvements de masse importants des pays d'Afrique francophone, touchés par la crise, ou vivant des problèmes politiques graves, avec en tout premier lieu l'Algérie.

### 2-2.2 - Les conséquences du vieillissement

Le nombre d'habitants actifs, dans un Etat, constitue un facteur important de sa puissance. En effet, l'importance de la population continue de jouer de manière indirecte mais certaine sur les structures de l'Etat, sur sa capacité à investir~ à conduire des politiques novatrices. Une population vieillissante associée à une décroissance où une stagnation du nombre d'habitants, diminue nos capacités d'évolution, et nous mettent également dans l'impossibilité de maintenir le système de protection sociale cohérent tel qu'il existe de nos jours.

L'absence de dynamisme démographique se complique du fait d'une défense des avantages acquis, par un immobilisme, une rigidité sociale et salariale qui nuisent à la cohésion sociale.

*cf caractère incongru des grèves des pilotes d'Air France.*

Le budget social ne peut croître indéfiniment. On constate un clivage entre jeunes et retraités, les personnes âgées ayant un niveau de vie très supérieur aux actifs. Les conséquences premières sont une perte d'homogénéité, une fracture entre les générations, ensemble de facteurs qui ne font qu'aggraver la dénatalité.

En effet, comment pouvons-nous demander à des personnes, jeunes, qui ont déjà des doutes légitimes quand à leur avenir

immédiat, d'avoir des enfants ou plus d'enfants, sans réformer notre société!

Une politique nataliste volontariste durable, fortement soutenue par l'Etat, apparaît à tous comme une possibilité de combattre ce vieillissement ; nous en analyserons le comment au niveau de notre troisième partie, les parades possibles.

Touchée globalement par le même phénomène, l'Union Européenne, présente un modèle social et une société vieillissante, à l'avenir politique incertain, même si certains atouts technologiques et une grande capacité financière existent et représentent un plus qui peuvent permettre de surmonter la crise du vieillissement. Là aussi, une volonté de réforme doit se manifester.

#### 2-2.3 - Le système économique en place

Malgré le besoin de préservation de l'identité française, nos concitoyens adhèrent au modèle capitaliste et à l'Union Européenne - sur ce point ils attendent souvent que le système économique en vigueur se complète par un exécutif Européen renforcé. L'imbrication des économies européennes et mondiale impose un pouvoir politique fort au sein de l'Union Européenne pour faire face à la mondialisation des échéances.

#### 2-2.4 - La défense de nos intérêts vitaux

Il s'agit là aussi d'un attachement direct à ce que nous sommes et à ce que nous souhaitons devenir.

La sécurité du territoire, la préservation des biens, des personnes, de l'espace économique et social apparaissent pour notre société démocratique comme des valeurs prioritaires à défendre.

Cette préservation des valeurs propres à notre Nation ne veut pas dire repli, et au sein de notre Comité, l'émergence de la France

## 2-3 Les menaces

### 2-3.1 - Déstructuration de notre société

Refus d'intégration, zones de non droit, perte d'identité, perte du sens civique, perte de la notion de citoyenneté.

La création d'une société à l'américaine avec des communautés séparées tant au niveau culturel, religieux, mode de vie. La menace qui revient reste la montée de l'islam intégriste.

### 2-3.2 - La destructuration de notre système de défense

Quid du service national ?

Notre défense saura-t-elle ou pourra-t-elle avec des moyens réduits s'adapter?

Pourra-t-elle s'engager dans une politique nationale pour contribuer à la sécurité interne?

### 2-3.3 - Le devenir des grandes institutions

La perte de poids démographique et économique, l'absence d'exécutif fort dans l'Union Européenne, le devenir de tous les grands organismes qui régissent l'ordre mondial, peuvent avoir des répercussions graves sur la sécurité future interne ou externe et sur l'intégrité de notre territoire, surtout si nous perdons notre place prépondérante, celle-ci peut être contestée.

\* \*

\*

## III - LES PARADES

Mesures pouvant permettre de renforcer ou de maîtriser la sécurité à l'horizon 2030.

Plusieurs scénarios sont possibles, mais la marge de manœuvre est étroite car la déstructuration de notre société européenne vieillissante est déjà en marche.

Les menaces du type de celles constatées ci-dessus existent actuellement et ne peuvent que se renforcer ou s'aggraver si des mesures volontaristes et cohérentes dans le temps ne sont pas prises.

L'Union Européenne, comme la FRANCE se doivent de réagir pour rester ou devenir plus performantes socialement et économiquement. La démarche doit être globale.

### 3-1 Les parades sociales

#### 3-1.1 L'action contre le vieillissement démographique

La sous fécondité est le principal facteur du retournement de la pyramide des âges. Une politique nataliste doit être mise en place de manière cohérente par les pouvoirs publics.

La redistribution des masses financières, très volumineuses, de la protection sociale, doivent aller rapidement vers les jeunes ménages et les jeunes mères pour rapprocher la fécondité du seuil d'équilibre.

Une natalité suffisante est un gage d'intégration pour l'avenir et passe par la présence majoritaire de petits nationaux dans nos écoles, et à terme dans notre société.

#### 3-1.2 - L'action pour une meilleure cohésion sociale

Les menaces telles qu'elles sont analysées dans notre thème peuvent trouver des zones d'accueil sur notre territoire en particulier dans les zones de non droit, les bulles asociales existantes qui ont perdu tous repères avec la nation.

La reconquête des ghettos, la lutte contre l'exclusion et la précarité doivent être dès maintenant une priorité. Il convient de re-socialiser tous les lieux urbains touchés par ces fléaux.

Toutes ces dérives constituent un ferment et une menace pour l'avenir des structures actuelles ou futures de notre société. Elles nuisent à la cohésion sociale et créent l'insécurité.

Ces actions doivent être couplées avec la lutte contre la rigidité sociale, salariale; en un mot : le conservatisme ambiant.

Autres mesures d'accompagnement à la cohésion sociale : une meilleure gestion de l'aide sociale pour réintégrer les plus vulnérables

et les dépendants.

Plus la fracture sociale est forte, moins le sentiment d'appartenance à une communauté nationale existe. Plus notre sécurité est menacée, plus les populations extérieures immigrées sont à même de déstabiliser notre nation.

### 3-1.3 - Problème de maîtrise des coûts (santé, retraite, sécurité, habitat) cohérence de la politique dans l'Union Européenne

Le vieillissement apparaît comme un phénomène universel en raison des progrès de santé et des conditions de vie. Le taux de fécondité idéal pour une progression harmonieuse de la population de l'humanité reste difficile à maîtriser à l'échelle mondiale. L'Islam et le Vatican y font obstacle.

Le vieillissement pose dans tous les pays qui sont touchés les mêmes problèmes. QUID ? du coût de la santé, de celui des retraites, de la sécurité, de l'habitat.

Dans l'Union Européenne, malgré les textes communautaires qui prévoient une harmonisation (art.129 de la Commission), il est impossible de prendre des mesures cohérentes. Ainsi, certains Etats, considérant qu'il s'agit de problèmes relevant de la souveraineté nationale ou de la responsabilité et du droit des individus, refusent d'appliquer la directive. Quoiqu'il en soit, et quelque soit le pays de l'Union Européenne, il importe d'engager rapidement une réforme complète et globale, basée sur le long terme (cf. Déboires du Royaume Unis avec les fonds de retraite privés, faillite appel en garantie de l'Etat).

### 3-1.4 - Problème de l'accès aux droits sociaux

Problème des réfugiés économiques ou immigrés clandestins qui revendiquent sans avoir acquitté de cotisations ou sans avoir payé les impôts, des sommes qui sont redistribuées dans l'aide sociale. Ces

pratiques épuisent les ressources financières ainsi constituées à partir de filières structurées, avec quelque fois l'aide du pays d'origine du réfugié.

Il en est de même pour la politique de santé et d'accès aux soins.

Une politique plus rigoureuse d'accès s'impose à tous les pays de l'Union Européenne et à la FRANCE. Des pays qui défendent les mêmes valeurs que nous, comme les EUAN, le CANADA, et même à l'intérieur de l'Europe, la SUISSE, le PORTUGAL appliquent des critères plus stricts. La crise, la défense de nos pauvres, de nos exclus imposent des choix. Nos gouvernants vont devoir se pencher sur ces problèmes qui génèrent un sentiment de xénophobie et la montée de l'extrémisme, contraires à l'unité nationale.

Nos politiques doivent trouver une réponse moralement correcte et conforme à nos valeurs mais qui passera inmanquablement par la plus grande maîtrise des flux migratoires et une application plus rigoureuse de la loi.

### 3-2 Les parades réglementaires

#### 3-2.1 - La maîtrise de l'immigration

Le contrôle des flux migratoires, l'encadrement des mouvements de personnes à l'intérieur de l'Union Européenne sont des constantes dans les recherches d'un espace sécuritaire cohérent. Il convient de maîtriser les flux migratoires des pays pauvres vers les pays riches de l'Union Européenne. Même si le devoir de solidarité s'impose, l'immigration illégale doit être fortement réprimée.

Le système d'aide sociale d'accès au statut de résident avec les avantages qui s'y attache, doit être plus encadré. Rappelons que le meilleur facteur d'intégration étant l'entreprise, le contrat de travail apparaît comme l'obligation majeure dans cette période de crise et de chômage, pour la venue de nouveaux immigrants.

L'accueil des émigrés doit s'accompagner de mesures d'intégrations cohérentes et réelles tant pour les travailleurs que pour leurs familles.



L'obligation de respect du droit et des devoirs des étrangers sur notre sol doit être un des éléments qui conditionne l'accès à notre territoire. L'activisme politique doit être combattu pour ceux qui se voient accorder le statut de réfugié politique. L'application d'une politique rigoureuse et cohérente dans le temps reste le leitmotiv de tous les membres du comité.

### 3-2.2 - Civisme et citoyenneté

L'incivisme existe à tous les niveaux de la société. Sans tomber dans l'outrance, une application plus rigoureuse de la loi et des mesures existantes s'impose.

L'accès à la citoyenneté, la naturalisation, doivent répondre à des critères durables. C'est un acte volontariste (cf. Note sur le problème de la naturalisation).

La citoyenneté à l'école, dans la formation scolaire, doit être dispensée de manière systématique, dans le respect des valeurs démocratiques et républicaines.

### 3-3 Les parades économiques et structurelles

#### 3-3.1 - Une meilleure compétitivité

Le chômage structurel s'est installé dans l'Union Européenne et en FRANCE.

Cette situation présente des risques de déstabilisation pour notre société. De plus en plus, notre système social affiche des déficits qui ne pourront se résorber que par une croissance économique durable. La mondialisation des échanges, la délocalisation accélèrent cette vulnérabilité et ce manque de confiance dans l'avenir.

La FRANCE doit redevenir un pays compétitif et doit prendre toutes mesures fiscales pour relancer l'investissement.

Une fiscalité moins contraignante, des mesures plus libérales pour la création d'entreprises sont de nature à attirer les entreprises et les élites. Si des mesures significatives ne sont pas prises dans ce sens,

demain, avec les nouvelles technologies, les entreprises, les chercheurs et les créateurs français iront vers le plus offrant, et même nos étudiants pourraient partir.

### 3-3.2 - L'investissement dans le capital humain

Au travers de l'école, de la formation à tous les niveaux, il faut réhabiliter la créativité, l'innovation, le mérite personnel. Les formes de cette réhabilitation doivent en être multiples (*par* l'encouragement à la participation de projets nationaux ou européens ambitieux et novateurs, par des prises de décisions novatrices dans le domaine de la recherche ... ).

### 3-3.3 - Stabilité politique dans le temps - ouverture

La cohérence dans les choix et dans la politique conduite impose à notre système une stabilité dans le temps. Il importe de réaliser une révision de nos institutions.

La concordance des mandats présidentiel et parlementaire pour une durée de 5 ans apparaît comme un facteur de stabilité politique propice à la réalisation de programmes cohérents. Les réformes accumulées depuis décennies dans certains de nos grands corps comme l'armée, l'éducation nationale, sont là pour attester des méfaits du système et de la nécessité d'une réforme.

L'implication du plus grand nombre dans les structures de la vie de la nation apparaît comme une garantie supplémentaire (cumul des mandats).

### 3-3.4 - Des choix clairs sur l'Union Européenne

L'ancrage à l'Union Européenne à la monnaie unique, sont des facteurs de stabilité si l'espace économique et politique est fort, si la politique sur la libre circulation des capitaux et des travailleurs est harmonieuse, si la politique sur l'immigration est concertée au sein de l'Union Européenne (cf. Schengen).

Le pouvoir politique doit veiller au développement harmonieux dans l'Union Européenne pour éviter que les mesures arrêtées au niveau de l'Union ne viennent aggraver les problèmes nationaux d'immigration.

Le problème des Kurdes venant de TURQUIE via l'ITALIE (partenaire de l'Union Européenne ayant des règles très souples en matière d'immigration) interpelle tous les membres du comité.

L'accélération de l'uniformisation des procédures prévues par Schengen est impérative. La création d'un corps permanent (type Coast Guard US avec des douaniers, des fonctionnaires de police et le renfort des forces navales) apparaît comme un remède. Cf. action similaire de la France lors du conflit Yougoslave: détachement permanent de douaniers pour faire respecter l'embargo et le blocus contre la SERBIE et de ses alliés auprès des militaires de la force PRONU.

### 3-3.5 - Action de la FRANCE au sein des Organismes Internationaux

- Avec l'ONU: pour combattre le développement démographique incontrôlé, en favorisant les campagnes de contraception et de planification des naissances.

- Dialogue Nord-Sud: Aide aux pays sous développés. Réponse à la question Faut-il aller investir dans les pays à forte démographie pour enrayer l'attirance vers les pays riches, favoriser la croissance et par conséquent réduire la démographie? (cette partie est à traiter en coopération avec l'Association de LYON).

Ces mesures pourraient être dirigées par la FRANCE et l'Union Européenne en direction des états qui constituent, en raison de la présence de forte minorités

vieillissantes, en particulier la TURQUIE, pays associé à l'Union Européenne qui vient de s'en voir refuser l'accès, les pays du Maghreb (ALGERIE, MAROC, TUNISIE), les Etats d'AFRIQUE NOIRE.

Le problème est de trouver le juste milieu, c'est-à-dire, favoriser les états démocratiques ou politiquement corrects, accompagner raide au développement économique par des mesures d'ouverture des droits de l'homme et d'émancipation des femmes, pour contrer l'intégrisme islamique (Islam pur et dur = politique nataliste incontrôlée) .

D'autre part, rechercher le concours des grands organismes internationaux  
relais de l'ONU, UNICEF, UNESCO, FMI.

### 3-4 Mise en place de moyens adaptés pour gérer la sécurité. la défense globale, la sécurité intérieure

3-4.1 - Orientation vers une force de sécurité réduite qui serait composée d'une armée de métier, à vocation d'intervention externe, ayant la capacité de s'interposer et d'assurer des missions sécuritaires et humanitaires (force de paix). Cette organisation laisse-t-elle une place pour assurer des missions de sécurité interne, sachant que la DOT, complètement désorganisée a disparu du paysage?

Sans troupe, sans engagement de la nation à ses côtés, l'Armée risque d'être isolée ou absente pour combattre l'insécurité interne.

Le comité s'interroge aussi, en raison de l'urbanisation galopante en FRANCE comme dans toute l'Europe, sur la capacité de la Gendarmerie, de la Police, des Adjoints de Sécurité, de faire face, lors de crises graves internes, sans le soutien de l'Année ou si celle-ci est totalement engagée sur les théâtres d'opérations extérieures.

3-4.2 - Même approche sur la capacité de réagir, si les forces de sécurité sont dépassées et si notre armée, intégrée dans une Année Européenne échappe par son engagement direct à l'autorité nationale.

Exemple: engagement de la Garde Nationale aux Etats-Unis d'Amérique du Nord lors des émeutes sociales et raciales. Participation et engagement des "Coast Guards" dans la lutte contre le trafic de stupéfiants avec le soutien de la Navy (prise de commandement de l'opération sur un bateau de guerre par un cadre des Coast Guards si la mise en situation pour l'arraisonnement de bateaux relève du droit international). Application de la Convention de Vienne.

3-4.3 - Le choix politique de privilégier une force d'interposition à vocation sécuritaire et humanitaire peut se voir politiquement contesté malgré le consensus existant, en raison de son coût notamment mais aussi en raison des lieux d'intervention (forte minorité hostile à l'intervention dans certains pays). La possibilité de pouvoir employer la force armée dans la mission dite de "maintien de l'ordre" reste une préoccupation de notre comité. Le renforcement de la Gendarmerie (plus 4.000 hommes) paraît bien léger pour faire face à des situations internes graves. La difficulté actuelle à gérer les crises transparait dans le malaise et les incidents dans les banlieues.

### 3-5 La parade culturelle

#### 3-5.1 - L'information

L'accès à l'information s'avère comme un facteur important et nécessaires pour favoriser l'intégration et la cohésion sociale. La tendance semble malheureusement privilégier l'accès à l'information par l'argent (Internet, chaînes cryptées, câbles, satellites ... ). Les cahiers des charges sont souvent détournés.

Pour ces motifs, le comité souhaite le maintien de l'entreprise publique, pour la télévision et la radio. Les entreprises publiques doivent apparaître comme les garants de l'information en langue française. Elles doivent renforcer la cohésion nationale mais aussi assurer le rayonnement international de notre culture.

### 3-5.2 - L'Education Nationale

Nécessité de développer un réseau de classes de remise à niveau. Trop d'enfants d'immigrés ou de milieux défavorisés parlent mal le français et intègrent l'école avec de lourds handicaps.

Pourtant la langue et sa maîtrise sont des facteurs d'intégration reconnues.

Il importe de renforcer dans toutes les matières une meilleure maîtrise du français car on constate, un manque général de vocabulaire, une mauvaise maîtrise de la lecture, de la compréhension, de l'écriture, et de la formulation.

Dans les programmes d'histoire,. il faudrait faire ressortir l'identité culturelle, l'unité nationale, le destin historique et le civisme.

Il importe également de combattre le laxisme scolaire. Les enfants sous prétexte de l'égalité des chances, progressent, sans aucun barrages jusqu'en 3<sup>ème</sup> voire en terminale. Comment faire de nouveaux citoyens intégrés sans avoir la capacité de s'exprimer en français ? Comment peut-on espérer avec ce système, donner une chance à ces enfants pour obtenir une qualification et plus tard un travail?

Une plus grande rigueur éducative doit s'instaurer avec des examens ou des tests effectifs de maîtrise du français à la fin de la 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> •

La filière de l'enseignement technique couplée avec le parrainage de l'entreprise doit déboucher en fin de cycle sur un contrat d'embauche. Des mesures d'accompagnement vers l'entreprise doivent se mettre en place, les contrats formations ayant montré leurs limites.

L'engagement réel du corps enseignant et notamment des professeurs les plus compétents, doit être stimulé.

### CONCLUSION

L'approche du thème par notre comité peut apparaître hors sujet,

ambitieuse voire utopiste. Malheureusement en matière de défense, de sécurité, la globalité de la menace impose un large balayage de notre société.

Sur certaines de nos observations nous ne nous écartons pas des études réalisées par les grands organismes nationaux ou internationaux et pour cause, nous y avons puisé une partie de nos informations.

Sur la prospective, au niveau des parades, toutes les analyses abordent les problèmes économiques et sociaux mais laissent dans l'ombre le thème de l'immigration comme facteur de déstabilisation.

A ce niveau, la vulnérabilité la plus grande retenue par le comité, reste la défense de la nation française face à l'Islam, même si certains pensent que la laïcité, avec ses valeurs si elle est bien conduite, avec le relais de l'école et de l'entreprise, constitue un facteur irréversible d'intégration.

La globalité de la menace impose une nation forte. Plus notre société sera dissolue, plus le conservatisme, l'immobilisme ou le rejet régneront, plus notre vulnérabilité sera accrue. La sécurité présente et future passe par une démarche novatrice et volontariste qui s'appuie sur un dynamisme économique, familial et social retrouvé.

Les réformes à entreprendre dès maintenant, restent très lourdes. Le comité pense que dans sa forme actuelle, la démographie française (faible natalité, vieillissement, société à deux vitesses, populations migrantes non intégrées) constitue un lourd handicap pour gérer avec succès la sécurité interne à l'horizon 2030.

\* \* \*

ANNEXES ( trois page d'illustrations )

CONFERENCE DE MICHEL VILLAIN

02/12/1997

## 1- HISTORIQUE

a) En matière de naturalisation, il faut faire une distinction entre le droit du sol et le droit du sang,

Au XVI<sup>ème</sup> siècle apparaît l'idée de la nationalité. Cette idée s'est fixée à la Révolution et une législation autonome a vu le jour au XX<sup>ème</sup> siècle.

Initialement la nationalité découlait du droit du soi, puis elle a fait appel à la filiation, puis au mélange des deux suivant les préoccupations du moment.

Quelques dates à retenir:

1539: le Français devient la langue officielle de la Nation et ce n'est qu'en 1992 que cela apparaît dans la Constitution,

XV<sup>ème</sup> siècle: droit du sol

1790 et 1814: le droit du sol est conservé

1804 : textes sur la nationalité inclus dans le Code Civil. On y trouve le droit du sang. Puis alternativement aller-retour entre le droit du sol et le droit du sang,

A partir de 1927: conventions entre Etats concernant le service militaire (pas de double service)

27 Juillet 1993 : A retenir: la manifestation de volonté - s'il n'y avait

qu'un fait à retenir -

b) Période moderne:

Pas beaucoup de grandes dates: l'Ordonnance de 1945 et les Lois de 1973,

1985 et 1993.

## 2- DIFFERENTS MOYENS D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE



a) Par déclaration: accession par les liens du mariage et aussi manifestation de volonté se traduisant par un acte matériel à la gendarmerie, à la Mairie, à la Préfecture ou au Tribunal d'Instance. Avant 1993, il fallait 6 mois de communauté de vie (effectivement vérifiée) pour prétendre à la nationalité par le mariage.

Depuis la loi de 1993 : 2 ans de mariage.

b) Par Décret:

Elle est discrétionnaire et encadrée par le Code Civil (5 ans de stage ininterrompu ou au moins 2 ans d'études supérieures réussies - c'est-à-dire reconnues par un diplôme français).

Elle laisse une part à l'appréciation du Gouvernement:

- assimilation linguistique, vestimentaire et de comportement (art, 21124 du Code Civil),
- stabilité socio-professionnelle -
- antécédents judiciaires.

Remarque: la manifestation de volonté s'adresse à ceux qui sont nés en France de parents toujours étrangers (enfants de 16 à 21 ans).

La non acceptation de l'individu se

- fait: - soit par rejet,
- soit par irrecevabilité,
- soit par ajournement (avec durée: de 9 à 3 ans).

Depuis la Loi de 1993, qui réintroduit dans le Code Civil les articles qui traitent de la nationalité et de la naturalisation, il faut noter que le refus d'attribution de la Nationalité Française par le Ministre doit être motivé. Le domicile de la Nationalité est analysé comme étant (à réunion.

harmonieuse du centre d'intérêt professionnel et de la vie familiale.  
Si le ou la conjoint(e) et (ou) le(s) enfant(s) mineur(s) vivent à l'étranger, il n'y a pas de domicile de nationalité, donc le dossier n'est pas recevable.

Quelles sont les motivations pour devenir français ?

- trouver plus facilement du travail,

la France est un pays attirant. La majorité des individus est quant même constituée de personnes qui attendent que ({ tout tombe [out seul ]}), Se pose ici le problème des prestations sociales. Faut-il continuer à être aussi « généreux » ? On peut s'interroger sur les aides sociales et financières ...

et aussi, Dieu merci, l'amour sincère pour la France.

Evolution du nombre des  
naturalisations: en 1995 : 092  
.140 naturalisations  
en 1994: L26.000 naturalisations  
en 1993 : 098.170 naturalisations.

### 3- DIFFERENTS MOYENS DE PERDRE LA NATIONALITE FRANCAISE

a) Par répudiation :

C'est le cas des enfants français nés à l'étranger d'un seul parent français (pas de difficultés particulières).

b) Par libération des liens d'allégeance d'avec la France:

Il faut avoir une autre nationalité et un contrat de travail à l'étranger et s'y installer effectivement. C'est plus contraignant que la répudiation. Le but est d'éviter les apatrides.

c) Par prise d'une autre nationalité :

Il faut le faire à partir du 1<sup>er</sup> jour où on a l'autre nationalité et dans l'année de la prise de cette autre nationalité. *Peut* se faire dès le 1<sup>er</sup> jour de l'acquisition de l'autre nationalité et au plus tard un an après cette acquisition.

Par mariage avec un conjoint étranger: sur demande et à condition d'avoir acquis la nationalité du conjoint et d'avoir effectivement élu domicile à l'étranger,

e) Par perte sur décision du Gouvernement :

Celui qui professionnellement va exercer une activité pour un pays étranger visant à atteindre la France, C'est la déchéance.

f) Par non usage depuis un demi-siècle,